

# Coordination des employeurs publics territoriaux

AMF – ADF – Régions de France – ADCF – France Urbaine – Villes de France – APVF –  
AMRF – CNFPT – FNCDG – Collège employeurs du CSFPT

**Communiqué de presse**

**de Philippe LAURENT,**  
porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux

Paris, le 17 mars 2020

Alors que les agents publics sont plus que jamais sollicités dans le cadre des mesures de lutte et de protection contre le Covid-19, le Gouvernement a fait savoir que les agents atteints de cette affection et en congé maladie ne feraient pas exception et donc « subiraient » le jour de carence.

Les employeurs territoriaux, comme les organisations syndicales de la fonction publique territoriale, demandent expressément au Gouvernement de revenir sur cette anomalie et d'inscrire la suspension du jour de carence en cas d'atteinte par le Covid-19 dans la loi qui sera prochainement examinée par le Parlement.

En accédant à cette demande unanime, le Gouvernement et le Parlement montreraient clairement qu'ils prennent en compte le rôle, l'engagement et les risques que prennent les agents publics d'Etat, territoriaux et hospitalier dans la résolution de la crise sanitaire actuelle.